

# L'ACCOMPAGNEMENT, UN ATOUT EN PLUS POUR LES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

**A**HMED TRIA est délégué régional de l'association pour le conseil à la création d'entreprises et la coopération internationale (3CI). Installé à Vénissieux, avec des accueils à Villefranche-sur-Saône, Vaulx-en-Velin, Givors, Oullins... et à Saint-Étienne, 3CI accueille essentiellement un public de "micro-entrepreneurs". Ahmed Tria définit pour nous l'intérêt d'accompagner ces porteurs de projets, souvent exclus du marché de l'emploi et pour qui la création d'activité est une solution d'insertion.

*"Nous faisons un travail d'accueil et d'accompagnement à la création d'entreprises. Nous partons de l'idée que le créateur quel que soit le moment de sa vie sociale où il entreprend son projet (période de chômage, ou bénéficiaire du RMI...) est toujours un acteur décisif de la reconquête de l'emploi.*

*Nous servons donc d'assistant au porteur de projet, et jouons un rôle d'aiguillage dans l'élaboration du projet. On vérifie avec la personne la viabilité économique (est-ce que l'ouverture de ce commerce correspond à un besoin à cet endroit ?), faisons une analyse financière prévisionnelle sur la première année (le coût du projet, son apport, les aides...). Vient ensuite une phase d'accompagnement "administratif" pour la création même :*

- montage de dossiers : demande de prêts à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), demande de l'aide aux chômeurs (Accre) à la DDTE, demande de garantie si nécessaire auprès de Rhône Développement Insertion (RDI)...
- assistance à la création avec l'immatriculation à la chambre des métiers (artisan) ou de commerce (commerçant) selon l'activité et aide au choix du statut. Le plus souvent la création s'opère sous le statut d'entreprise individuelle, le moins coûteux.

**Avez-vous une approche spécifique du fait du public que vous recevez ?**

*Effectivement. La plupart de nos chargés de mission viennent du secteur de l'économie ou de la gestion. Mais nous faisons à 3CI une formation interne sur la méthodologie de l'accompagnement. Ici, on ne reçoit pas les personnes de la même manière qu'en chambre de commerce par exemple. Cela nécessite une certaine fibre sociale, des capacités relationnelles et puis avec la pratique, l'approche de départ s'affine. Très souvent nous sommes en contact avec des travailleurs sociaux référents...*

*Le public reçu n'a pas la culture de chef d'entreprise. Les personnes arrivent le plus souvent à l'idée de créer leur entreprise pour sortir de l'impasse de l'absence d'emploi. Pour nous, accompagner ce n'est donc pas seulement aider à formaliser le projet mais c'est aller plus loin, transmettre un minimum de cette culture. Très souvent on reçoit des porteurs de projet à un stade de leur vie sociale qui les a amené à avoir des contacts essentiellement avec des services de type service public : Anpe, quelquefois avocat... Quand ils viennent nous voir, ils nous utilisent mais n'arrivent pas*

*à identifier cet appui comme conseil. Nous sommes pour eux un soutien au même titre que ces services. Ils nous font rapidement confiance alors qu'il y a souvent une méfiance vis-à-vis de toute administration. Nous sommes plutôt dans l'insertion et le social que dans le conseil tel que conçu par les acteurs économiques. Pourtant on est aussi dans le champ de l'économie avec la création d'activité.*

*On retrouve ces aspects avec le suivi après la création. Nombre d'entre eux viennent, passent ou téléphonent pour un renseignement et ils seraient bien étonnés de savoir que cela s'appelle conseil et se monnaie... même s'ils ont les six chèques conseil personnalisés donnés par la DDTE ouvrant droit à six heures de conseil (pour chaque chèque : 300 F réglés directement par la DDTE auxquels les utilisateurs doivent ajouter 100 F sauf s'ils étaient allocataires du RMI avant la création)...*

**Le taux de "réussite" ou d'échec de ces micro-entrepreneurs est-il significatif de cet écart préalable ?**

*Non, du tout. Si l'on prend le nombre d'entreprises encore en vie à trois ans d'existence au niveau national (d'après les chiffres du Ministère du commerce et de l'industrie) il n'en reste qu'une sur deux. De notre côté on arrive à un taux de 75 % de maintien en vie. Ce n'est pas spécifique à 3CI mais un constat général : tout créateur accompagné a beaucoup plus de chances de réussir qu'un autre. En ce qui concerne ce public, il prouve ainsi qu'il est aussi compétent qu'un autre pour créer son entreprise.*

**Propos recueillis par Christine AULAGNER,  
CR • DSU**

**Lors de son dernier colloque (décembre 1995), 3CI a formulé 7 propositions pour entreprendre dans les quartiers, dont une sur l'accompagnement du créateur, qui reprend des notions défendues aussi par d'autres opérateurs.**

*"Un créateur d'entreprise sur deux trébuche dans les trois premières années de sa vie, s'il n'est pas accompagné. À l'inverse, les jeunes entrepreneurs qui sont suivis par une société de capital risque, par un club de créateurs, par une association comme 3CI ont deux fois plus de chances de survie. Une sélection sauvage et des embûches administratives déciment les rangs des créateurs d'entreprise. Ainsi, notre société se prive d'un gisement d'emplois important. Les organismes conseils accomplissent une mission de service public, ils doivent être soutenus par les collectivités locales et l'État. Ils apportent un service complémentaire aux indispensables conseils privés. L'accompagnement des porteurs de projets doit se faire en amont à la création et tout au long de la vie de l'entreprise, avec des outils spécifiques :*

- Sessions de sensibilisation et d'information sur les réalités de la création d'entreprise. Tout porteur de projet devrait obligatoirement suivre une telle session afin que les aides publiques ne soient orientées que vers des projets viables.
- Modules de formation courts et opérationnels sur la gestion, la vente, la fiscalité.
- Système de parrainage, dans certains secteurs, basé sur la similitude des métiers.
- Création de réseaux de très petites entreprises qui puissent mettre en commun leurs expériences, créer des groupements d'entreprises pour répondre collectivement à des marchés"

